

**CONSEIL MUNICIPAL DE MARCELLAZ**  
Procès-verbal de la SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MARCELLAZ, dûment convoqué le vingt-cinq septembre, s'est réuni en session ordinaire au siège de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Léon GAVILLET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Quorum : 8

Présents :

M. Léon GAVILLET, Maire - Mme Carole GRILLET-AUBERT - M. Alain PERRET - Mme Mélanie LECOURT - M Daniel BENE - M. Gérard GALLAY - M. Jacques PERILLAT - Mme Annie NAVILLE - Valérie MILLERET - M. LAVERRIERE Anthony - Mme DUMONT Aurélie

Excusé(s) ou ayant donné procuration :

- M. VALDEVIT Cédric a donné pouvoir à M. LAVERRIERE Anthony

Absent(s) :

- Mme PIQUEREZ Sandrine
- Mme Catherine PAJOT-MASSARD

Secrétaire de séance : Il a été désigné M. Alain PERRET

---

**ORDRE DU JOUR :**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

**MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE DES FETES :ATTRIBUTIONS DES LOTS 5 ET 5BIS**

Deux lots peuvent être attribués au vu des résultats de l'appel d'offre : Lot 5 (Menuiserie extérieures alu serrurerie)	
ROGUET SERRUREIE	64 320.00 € HT
ALU CONCEPT HABITAT	91 785.00 € HT
NUOVALU	61 940 € HT

**AVENANT N° 2 AU MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE DES FETES**

Cet avenant concerne la maîtrise d'œuvre en gestion de projet (MOE) de la salle des fêtes :

1. Les honoraires de maîtrise d'œuvre sont calculés en pourcentage du montant des travaux :  
Les marchés de travaux étant retenus à ce jour, le présent avenant a pour objet de fixer le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre correspondants.
2. D'autre part, le présent avenant fixe également la nouvelle répartition des honoraires par cotraitants, réajustée selon les missions effectivement réalisées par chacun d'eux

## Répartition actuelle :

## DECOMPOSITION ET REPARTITION DES HONORAIRES

Montant de l'enveloppe financière globale affectée au projet par le maître d'ouvrage (tranche ferme + tranches optionnelles 1 et 2)	625 800,00 €
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------

Taux d'honoraires Ingénierie	10,50%	65 709,00
Taux d'honoraires mission OPC	1%	6 258,00
Forfait provisoire de rémunération (€ H.T)		71 967,00 €

% Eléments	Total Global	Répartition par cotraitant			
		Architecte Pierre BAJULAZ 47,43%	Economiste BETREC IG 22,07%	BE Structure CROZET 13,00%	BE Fluides FRADET Ingénierie 17,50%
DIAG - APS - APD 35%	22 998,15 €	10 908,39	5 075,00	2 989,76	4 025,00
PRO - ACT 15%	11 356,35 €	4 675,02	3 675,00	1 281,33	1 725,00
EXE 30%	21 112,70 €	9 350,05	5 750,00	2 562,65	3 450,00
DET - AOR 20%	10 241,80 €	6 233,37	-	1 708,43	2 300,00
Sous-total BASE H.T	65 709,00	31 166,83 €	14 500,00 €	8 542,17 €	11 500,00 €

Mission compl. OPC	6 258,00 €	6 258,00 €	-	-	-
--------------------	------------	------------	---	---	---

Total Euros HT	71 967,00 €	37 424,83 €	14 500,00 €	8 542,17 €	11 500,00 €
TVA 20%	14 393,40 €	7 484,97 €	2 900,00 €	1 708,43 €	2 300,00 €
Total Euros TTC	86 360,40 €	44 909,80 €	17 400,00 €	10 250,60 €	13 800,00 €

## Répartition à retenir :

Montant des marchés de travaux retenus à l'ouverture des plis : 868 098,70 € HT. Arrondi à :	868 000,00 €
----------------------------------------------------------------------------------------------	--------------

Taux d'honoraires Ingénierie	10,50%	91 140,00
Taux d'honoraires mission OPC	1%	8 680,00
Forfait de rémunération (€ H.T)		99 820,00 €

% Eléments	Total Global	Répartition par cotraitant			
		Architecte Pierre BAJULAZ 53,59%	Economiste BETREC IG 15,91%	BE Structure CROZET 13,00%	BE Fluides FRADET Ingénierie 17,50%
DIAG - APS - APD 35,0%	31 898,87 €	17 094,67	5 075,00	4 146,87	5 582,33
PRO - ACT 16,6%	15 170,95 €	7 326,29	3 675,00	1 777,23	2 392,43
EXE 31,5%	28 741,89 €	14 652,58	5 750,00	3 554,46	4 784,85
DET - AOR 16,8%	15 328,29 €	9 768,75	-	2 369,64	3 189,90
Sous-total BASE H.T	91 140,00	48 842,29 €	14 500,00 €	11 848,20 €	15 949,51 €

Mission compl. OPC	8 680,00 €	8 680,00 €	-	-	-
--------------------	------------	------------	---	---	---

Total Euros HT	99 820,00 €	57 522,29 €	14 500,00 €	11 848,20 €	15 949,51 €
TVA 20%	19 964,00 €	11 504,46 €	2 900,00 €	2 369,64 €	3 189,90 €
Total Euros TTC	119 784,00 €	69 026,75 €	17 400,00 €	14 217,84 €	19 139,41 €

**Délibéré en séance publique, à MARCELLAZ, les jour, mois et an susdits : Subvention à la coopérative de l'école pour l'année 2023-2024**

La Commune a reçu une demande (traditionnelle) de subvention de la Coopérative (maintenant USEP Marcellaz) scolaire de l'école pour l'année 2024/2025.

L'association sert à l'Ecole pour acquérir divers matériels et équipements de faible valeur (livres, matériel pédagogique,...), pour le fonctionnement ou pour favoriser la mise en œuvre du projet d'école.

Depuis plusieurs années la Commune alloue la somme de 1 200 €.

SUR le rapport du Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la proposition qui nécessite un éclairage sur la demande

CONSIDERANT le souhait de la commune de Marcellaz en Faucigny d'avoir des précisions sur la demande,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré

**SOUHAITE REPORTER CE POINT LORS D'UN PROCHAIN CONSEIL**

**Délibéré en séance publique, à MARCELLAZ, les jour, mois et an susdits : Convention avec le SYANE pour bénéficier des services du conseiller Énergie**

Le SYANE propose les services d'un conseiller énergie pour assister les collectivités dans leurs démarches d'optimisation énergétique. Il peut mener différentes actions : établir des états des lieux, assurer le suivi des consommations et faire des propositions d'optimisation, fournir une assistance technique pour entreprendre des projets performants ...

Pour cela la Commune doit passer une convention avec le SYANE et verser une participation annuelle de 1€ par habitants (soit 1 117.00 € pour la population actuelle). Il est donc demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la signature de cette convention avec le SYANE.

SUR le rapport du Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la proposition de convention avec le SYANE pour bénéficier des services du conseiller Énergie

CONSIDERANT le souhait de la commune de Marcellaz en Faucigny d'adhérer au service de Conseil en énergie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré

**ADOpte**

**Questions / informations diverses**

1. Travaux : enfouissement des réseaux secs chemin des Champs Clavel, enfouissement des réseaux secs route de Bonneville, travaux salle des fêtes, projet impasse des Prés Baillard, toilettes publics, place de la Mairie (arrêt de bus), portail côté cantine, chemin du quart (signalétique), amendes de police 2025 (croisement route de la verne/Bonnaz/Findrol/St Jeoire, trottoirs route de Bonnaz)
2. Végétalisation de la cour d'école : un entretien sera fait avec la directrice d'école pour évoquer ce point
3. « Maison Caroline » : Un cabinet d'architecte a été mandaté pour effectuer une étude. Une relance sera faite pour obtenir un retour.
4. Save the date :
  - a. 11 novembre : Commémoration du 11 novembre au monument aux morts Place de le Grenette
  - b. 17 novembre : Repas des anciens à partir de midi salle polyvalente
  - c. 30 novembre : Petit Marché de Noël sous la Grenette

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est levée à 21H45

Le Maire,  
GAVILLET Léon



Le Secrétaire de séance,  
PERRET Alain

